

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Roche-sur-Yon, le 22 octobre 2020

Un parc à vélos collectif sur le parvis de la gare

Afin de favoriser la pratique du vélo, la Ville et l'Agglomération mettent en service à partir d'aujourd'hui un parc à vélos collectif et sécurisé sur le parvis de la gare, à proximité de la passerelle. Il vient compléter les 52 places de stationnement vélo en box individuels déployées sur l'ensemble du territoire.

L'équipement

Accessible gratuitement 24h/24h - 7/7, il est composé de 30 places, dont 10 pour des vélos à assistance électrique.

Comment ça marche ?

Le/la cycliste doit posséder un badge d'accès pour ouvrir la porte.

Il/Elle dépose son vélo dans un rack prévu à cet effet et le sécurise avec son propre système d'antivol. La durée de stationnement dans le parc à vélos ne peut excéder 15 jours. Le/la cycliste s'engage à laisser le box propre et vide après son utilisation.

Pratique

Les vélos électriques peuvent être mis en charge via des boîtiers sécurisés.

Une pompe de gonflage est à disposition à l'intérieur du parc à vélos.

Comment obtenir un badge d'accès ?

- **1-** Se connecter sur <u>www.larochesuryon.fr</u> (rubrique vélo), télécharger le formulaire pour obtenir un badge d'accès gratuit (contrat d'accès au parc à vélos) et prendre connaissance du règlement ;
- **2-** Le déposer auprès de l'accueil stationnement situé au parking Clemenceau (123, boulevard Aristide Briand) ;
- 3 Un badge sera remis à l'usager.

La durée d'engagement minimale est de 6 mois. Elle est renouvelable sur simple demande.



SIRISAWAT Malvina - Tél.: 02 51 47 48 02 / 06 80 76 43 51 - malvina.sirisawat@larochesuryon.fr